

# Le Concept d'Utilisation Essentielle pour le Traité sur les Plastiques

## Messages clés

- **De nombreuses utilisations des 460 millions de tonnes de plastique produit chaque année (qui a doublé depuis 2000)<sup>1</sup> ne semblent pas essentielles.<sup>2,3</sup>** Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement estime que la moitié du plastique produit est destinée à un usage unique,<sup>4</sup> et que ces articles à courte durée de vie contribuent aux deux-tiers des déchets plastiques.<sup>1</sup> La production plastique est responsable de pollutions à toutes les étapes de son cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la mise en œuvre de technologies pour l'élimination de la pollution et la remédiation.<sup>5,6</sup> Le récent rapport PlastChem (2024)<sup>2</sup> a identifié plus de 16 000 substances chimiques dans les plastiques, dont un quart sont potentiellement toxiques pour la santé humaine et l'environnement, et dont la plupart "remplissent des fonctions redondantes et non essentielles".<sup>2</sup>
- **Nous proposons l'application du Concept d'Utilisation Essentielle dans le Traité Mondial sur les Plastiques via le développement de critères évaluant l'essentialité des plastiques.** Ces critères permettront d'aborder l'élimination progressive de groupes de substances chimiques et de produits régulés dans les Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME), les législations nationales des signataires, et sur la base du consensus scientifique sur les substances chimiques,<sup>5</sup> les polymères, les produits, les technologies, les systèmes et les services (appelés "articles" ci-dessous) dangereux et non durables, à l'exception des utilisations "essentielles" (Figure 1).
- **Le succès de l'application du Concept d'Utilisation Essentielle dans le protocole de Montréal,** qui a permis la diminution progressive de l'utilisation des chlorofluorocarbones responsables de l'appauvrissement de la couche d'ozone, à l'exception de certaines utilisations « essentielles », crée un précédent pour son application dans le Traité Mondial sur les Plastiques.<sup>3</sup>
- **L'adoption du Concept d'Utilisation Essentielle comme outil de prise de décision soutiendra des réductions réalisables, effectives et efficaces des articles dangereux et non durables** dans tous les secteurs, conformément aux Principes de Précaution et de Prévention. Si elle est accompagnée d'un financement, de ressources et d'un soutien technique suffisants, elle représente une approche fondée sur le respect des droits et favorable à une transition juste.

Figure 1: Une approche évolutive basée sur l'essentialité



## Le Concept d'Utilisation Essentielle : définition et précédent

Le concept d'utilisation essentielle pourrait guider l'élimination progressive des articles évalués, de manière indépendante, comme dangereux et non durables (en commençant par ceux qui sont déjà interdits par d'autres AME et les cadres réglementaires nationaux). Ce concept permet de garantir que les utilisations et fonctions essentielles à la santé, la sécurité et la société soient maintenues grâce à des alternatives ou des substituts (qui auront été identifiés comme sûrs et soutenables) ou, lorsqu'aucun n'est disponible ou faisable, grâce à des exemptions limitées dans le temps accompagnées d'une minimisation des risques et d'un agenda et un soutien en vue de l'élimination progressive.<sup>3</sup>

Outre le Protocole de Montréal, le règlement REACH, pour l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques, fournit une base juridique pour la mise en œuvre du Concept d'Utilisation Essentielle.<sup>6</sup> Dans sa stratégie d'une pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques (CSS),<sup>7</sup> la Commission européenne propose d'inclure dans sa démarche ce concept, notamment en développant des critères d'essentialité, pour améliorer le niveau de protection de l'environnement et de la santé humaine contre les produits chimiques dangereux.<sup>8</sup> Le concept est également actuellement proposé pour la réglementation des substances per- et polyfluoroalkyles (PFAS).<sup>5</sup>

## Quels sont les bénéfices du Concept d'Utilisation Essentielle ?

Appliquer le Concept d'Utilisation Essentielle comme outil d'aide à la décision en développant des critères d'essentialité clairs, avec le soutien d'un organe subsidiaire d'interface science-politique (ISP),<sup>9</sup> dans le cadre du futur instrument permettrait :

- **Une approche efficace et peu coûteuse pour la gestion de groupes de produits chimiques des plastiques, de polymères, de produits, de technologies, de systèmes et de services dangereux ou non durables** (par exemple, les PFAS, les articles de restauration en plastique à usage unique).
- **Une approche flexible** qui peut être adaptée pour tenir compte **des nouvelles données, y compris sur la sécurité et la durabilité des alternatives** (incluant les nouveaux plastiques biosourcés) et des substituts (par exemple, le bambou).<sup>10</sup>
- **Une approche harmonisée qui peut être appliquée par les organismes de régulation et par l'industrie,<sup>5</sup> dans tous les secteurs**, afin d'identifier et d'éliminer les utilisations non essentielles et d'identifier des alternatives et des substituts sûrs et durables, soutenus par des normes de transparence et des systèmes de certification.

## Comment le Concept d'Utilisation Essentielle complète-t-il les priorités plus larges du Traité Mondial sur les Plastiques ?

**Simplifier et rationaliser l'élaboration et la mise en œuvre des normes, des mécanismes de surveillance et de notification, tout en accélérant l'élimination des dangers.** Le Concept d'Utilisation Essentielle est particulièrement adapté pour tenir compte des groupes et types d'articles en fonction de leurs propriétés, fonctionnalités et dangers, afin d'assurer plus efficacement la cohérence et la transparence des rapports et des interdictions ou substitutions.

**Promouvoir une approche basée sur les dangers, en s'alignant sur les Principes de Précaution et de Prévention :** les critères d'essentialité peuvent être utilisés pour évaluer des caractéristiques ou propriétés dangereuses ou non durables, connues ou suspectées, et pour imposer des interdictions ou des restrictions avant la mise sur le marché. Cette approche est conforme aux principes de Précaution et de Prévention et à l'article 5 du règlement REACH : "pas de données, pas de marché".<sup>6</sup> Cette approche réglementaire fondée sur les dangers est plus sûre, plus pratique et plus efficace que les évaluations individuelles des risques.

**Accélérer la réduction de la production de plastiques, diminuer la gestion coûteuse et inefficace des déchets et réduire la pollution plastique :** l'application du Concept d'Utilisation Essentielle pour développer des critères d'essentialité peut réduire considérablement les volumes de production de plastiques au niveau mondial en éliminant les produits ayant des fonctions ou des applications non essentielles, réduisant ainsi les niveaux de pollution plastique.

**Réaliser une transition juste :** des demandes d'exemption limitées dans le temps de la part des signataires peuvent être étudiées lorsque des articles sont jugés dangereux et/ou non durables, mais également lorsque leur utilisation ou leur fonction est jugée essentielle, et qu'aucune alternative ou substitut techniquement et économiquement réalisable et acceptable d'un point de vue environnemental, social et sanitaire n'est disponible. Les mécanismes financiers, techniques et de renforcement des capacités du futur instrument seront nécessaires pour soutenir la transition rapide et juste vers des alternatives et des substituts sûrs et durables.

## Recommandations pour l'adoption du Concept d'Utilisation Essentielle dans le Traité Mondial sur les Plastiques

- **Transparence :** La publication des données ainsi que des critères et une évaluation solide de la transparence sont essentiels aux critères d'essentialité. Les données incluent la provenance, la composition chimique, la composition des polymères et la part de matière recyclée, ainsi que des critères d'innocuité et de durabilité de la production et de l'utilisation des articles et la gestion des déchets.
- **Terminologie cohérente :** les termes "problématique", "évitable" et "inutile" n'ont pas de précédent dans les AME, peuvent être interprétés de manière inadéquate et pourraient être collectivement mieux définis par les critères d'évaluation suivants : sécurité (basée sur les dangers), durabilité, transparence et essentialité. Des produits chimiques, des polymères, des technologies, des systèmes et des services associés aux plastiques "problématiques" seraient évalués comme "dangereux" et/ou "non durables" et/ou "manquant de transparence". Les termes "évitable" et "inutile" pourraient être remplacés par "non essentiel".
- **Révision régulière :** Les évaluations d'essentialité, les listes d'annexes qui en résultent et les demandes d'exemption temporaire devraient être examinées, évaluées et mises à jour de manière exhaustive par des experts indépendants d'une ISP dédiée, dotée d'une politique rigoureuse en matière de conflits d'intérêts.

## Contributeurs

Cette Note a été préparée par des membres de la Coalition Scientifique pour un Traité sur les Plastiques efficace

**Citation :** Scientists' Coalition for an Effective Plastics Treaty (2024). DOI: 10.5281/zenodo.11001117

**Auteurs :** Megan Deeney (London School of Hygiene & Tropical Medicine, United Kingdom), Trisia Farrelly (Massey University, New Zealand), Richard Thompson (University of Plymouth, United Kingdom), Juan Baztan (Versailles SQY University, France), Bethanie Carney Almroth (University of Gothenburg, Sweden), Tara Olsen (Lund University), Christos Symeonides (Minderoo Foundation, Australia).

**Relecteurs :** Marina Fernandez, Andrés Rodríguez Seijo, Jill Bartolotta, Olga Pantos, Carmen Morales, Marie-France Dignac, Sarah Gall, Thomas Novotny, Eva Kumar, Patricia Villarrubia-Gómez, Martin Wagner, Arturo Castillo.

**Remerciements** à Ian Cousins et Romain Figuière pour leur contribution et leur relecture en tant qu'experts externes.

**Traduction française :** Xavier Cousin, Stéphanie Reynaud, Muriel Mercier, Jean-François Ghiglione, Marie-France Dignac

## Références

1. OECD. Global Plastics Outlook: Economic Drivers, Environmental Impacts and Policy Options. (2022).
2. Wagner, M. et al. State of the Science on Plastic Chemicals - Identifying and Addressing Chemicals and Polymers of Concern. (2024)
3. United Nations Environment Programme Ozone Secretariat. Decision IV/25: Essential Uses. (1992).
4. United Nations Environment Programme. Visual Feature: Beat Plastic Pollution. (2018).
5. Cousins, I. T. et al. Finding essentiality feasible: Common questions and misinterpretations concerning the 'essential-use' concept. *Environ Sci Process Impacts* 23, 1079–1087 (2021).
6. REACH Online. Article 5: No data, no market. (2020).
7. European Commission. Chemicals Strategy for Sustainability. (2020).
8. WSP Environment & Infrastructure Solutions GmbH. Supporting the Commission in Developing an Essential Use Concept. Final Report. (2023).
9. Scientists' Coalition for an Effective Plastics Treaty (2024). Policy Brief: Towards an Effective Science-Policy Interface for the Global Plastics Treaty.
10. Scientists' Coalition for an Effective Plastics Treaty. Fact Sheet: Plastics Alternatives and Substitutes. (2023).